

Strasbourg le 11/04/2018

Parlons Intégration n° 2 – Avril 2018

*Lettre d'information sur l'actualité de la formation linguistique
pour les personnes nouvellement arrivées*

- Des cours de français gratuits et ludiques : Les MOOC

Résumé :

Une connexion internet suffit : des cours de français sont dispensés gratuitement en ligne ; les MOOC disponibles s'ajoutent aux formations linguistiques ; On propose aux étrangers, en complément du CIR, des formations en ligne qui leur offrent un parcours ludique, souple dans son utilisation, de qualité et complet

2 MOOC disponibles :

MOOC vivre en France niveau A2. Le MOOC est composé de 18 séquences

MOOC vivre en France niveau B1 ; ce MOOC est composé de 22 séquences

⇒ Aller sur : www.fun-mooc.fr / chercher le MOOC « Vivre en France »

- La boîte à outils du Conseil de l'Europe offre un soutien linguistique gratuit aux bénévoles donnant des ateliers de français aux réfugiés

Résumé

Le Conseil de l'Europe a lancé en novembre 2017 une boîte à outils contenant 57 outils. Le Conseil de l'Europe a déjà mis en place un programme intitulé Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA).

Les 57 outils sont divisés en 3 sections : La 1^{ère} section fournit des informations de base aux personnes travaillant avec les réfugiés sur la sensibilisation culturelle.

La section 2 est axée sur la préparation et la planification, mais elle contient également des informations sur l'identification des besoins les plus urgents des réfugiés.

La section 3 traite spécifiquement de l'enseignement des langues en fonction des situations que les réfugiés et demandeurs d'asile sont susceptibles de rencontrer.

Les outils font partie du domaine public et sont accessibles sans condition ; ils sont disponibles en format PDF et Word.

⇒ <https://www.coe.int/fr/web/language-support-for-adult-refugees>

- Renforcement du niveau de français exigé pour obtenir une carte de résident

Arrêté du 21 :02 :2018 fixant la liste des diplômes et certifications attestant le niveau de maîtrise du français requis pour l'obtention d'une carte de résident

Résumé :

Pour démontrer ses compétences, l'étranger doit, depuis le 7 mars 2018 présenter un diplôme ou certification ou test permettant d'attester de sa maîtrise du français à un niveau au moins équivalent au A2 pour la carte de résidence de 10 ans. Le niveau demandé pour la naturalisation reste le niveau B1 à l'oral.

- Immigration et intégration

Vie Publique 12 avril 2016

Résumé :

L'émergence d'une politique d'intégration des personnes étrangères est récente ; Pendant les trente glorieuses (45-75), les étrangers souvent célibataires sont perçus comme une main d'œuvre n'ayant pas vocation à s'installer en France. Des mesures sont prises pour leur insertion, elles concernent le logement et l'accès à l'emploi ; A compter de 1974, les personnes étrangères peuvent faire venir leur famille au nom du droit de vivre en famille.

Un immigré n'est plus seulement une force de travail, il devient un habitant de la cité. De nouvelles actions sont mises en place pour répondre aux besoins de cette population qui choisit de rester en France.

La politique d'insertion des communautés immigrées passe par le développement d'une politique de la ville, la mise en place des ZEP. La politique de développement social des quartiers (DSQ) qui vise à lutter contre l'exclusion et la ghettoïsation des quartiers défavorisés. La politique d'insertion sociale des pouvoirs publics se traduit par l'action du FAS. C'est aussi la période du débat sur le foulard islamique, qui aboutit à la publication de textes sur l'interdiction du port de signes religieux à l'école ; il est alors question d'intégration dans la République et du respect de ses valeurs (laïcité), la neutralité absolue de l'Etat en matière religieuse.

La politique d'intégration est ensuite complétée par un volet consacré à la lutte contre les discriminations.

Depuis 10 ans la politique d'intégration est critiquée ; En 2004, un rapport de la cour des comptes estime que la politique d'intégration est en panne. En 2011, le haut conseil à l'intégration demande aux pouvoirs publics de faire preuve d'une plus grande détermination dans la mise en œuvre des politiques d'intégration.

- Quelles politiques d'intégration au sein de l'Union européenne

Fondation Robert Schuman 5 mars 2017

Résumé :

Parmi les modèles d'intégration, il y a plusieurs modèles :

- Un modèle multiculturalisme
- Un modèle assimilationniste

Face à la crise de l'intégration, les politiques d'intégration mises en place en Europe ont été marquées par un infléchissement des modèles multiculturels au profit d'une insistance sur la nécessité de valeurs partagées, d'un contrat d'intégration, sur la connaissance de la langue et des

institutions du pays d'accueil ; les modèles assimilationnistes ont évolué vers une accommodation pragmatique de la diversité religieuse et culturelle.

Au début des années 90, le modèle communautariste néerlandais a été mis en cause ; Chaque confession a son pilier c'est-à-dire une organisation sociale et urbaine favorisant l'entre soi , et une série d'institutions à fondement communautaire financées par l'Etat (écoles confessionnelles , médias , associations). Cette politique a favorisé l'isolement sur soi de la population musulmane et a empêché la diffusion des valeurs libérales, en matière de mœurs et d'émancipation de la femme auprès des citoyens d'origine musulmane. Une loi votée en 1998 prévoit des tests d'intégration, des programmes d'apprentissage de la langue et de connaissance des institutions, des mœurs et des valeurs de la société néerlandaise à destination des primo arrivants. Une évolution semblable est constatable en Grande Bretagne

La tendance générale qui se dessine dans la plupart des pays européens, c'est l'accent mis sur ce que les citoyens doivent avoir en commun : des valeurs partagés, une certaine dimension civique, plutôt que le droit à la différence.

Les nouveaux programmes d'intégration cherchent à fournir une meilleure capacité à communiquer avec les institutions, à circuler dans l'espace social plutôt qu'à conforter les liens avec les pays, les langues et les coutumes d'origine. Ces programmes ont un caractère citoyen : ils insistent sur les devoirs comme réciproques des droits, la loyauté attendue en contrepartie de l'accueil, l'intégration est un contrat.

Outre l'accroissement des programmes linguistiques obligatoires dans la plupart des pays européens, des formations sur l'histoire, la constitution et la culture nationale sont également proposées

Les systèmes assimilateurs ont pris en compte certaines réalités et demandes multiculturelles ; Les politiques d'intégration font place au sein des institutions à la diversité culturelle ; Une accommodation pragmatique de la diversité religieuse (l'introduction de repas hallal dans les cantines, la présence d'aumôniers musulmans dans les casernes, prisons, hôpitaux....

Les systèmes d'éducation jouent un rôle dans cette ouverture à la diversité pensée comme interaction avec la société d'accueil. L'enseignement religieux est ouvert aux confessions des immigrants.

Volonté de réguler et organiser les conditions de la pratique de l'islam (création du conseil français du culte musulman) Construire un islam d'Europe compatible avec la sécularisation de l'Europe.

Le souci de valeurs partagées, d'une connaissance de la langue et des structures d'accueil, la volonté d'éviter des fossés culturels entre les différentes composantes de la population peuvent être favorisés par les nouvelles politiques et leurs instruments (programmes linguistiques renforcés, contrats d'intégration...)

- La politique d'immigration et d'intégration dans le contexte européen

Vie publique 12/4 2016

Résumé :

Du traité de Rome en 1957 au début des années 80, la politique européenne en matière d'immigration s'inspire du principe de la liberté de circulation des travailleurs. A partir de la seconde moitié des années 80, mise en œuvre d'une politique plus stricte de contrôle des flux migratoires.

Des directives européennes garantissent la libre circulation : droit à l'égalité de traitement avec les nationaux, droit au séjour des travailleurs étrangers et de leurs familles, droit de demeurer dans le pays d'accueil et d'y rester après une période d'activité.

La suppression des contrôles des personnes aux frontières intérieures s'accompagne du renforcement des contrôles aux frontières extérieures ; Sont prévus : l'adoption d'un visa unique de moins de 3 ans

pour les non communautaires qui veulent pénétrer et circuler en touristes dans l'espace Schengen , les accords de réadmission pour les clandestins et déboutés du droit d'asile , le système d'information Schengen obligeant les Etats européens à leur refuser le droit au séjour et à les expulser.

En 1990 : les Accords de Dublin définissent une politique d'asile commune intégrant , de solidarité entre pays européens dans le contrôle à l'entrée. Sanctions contre les transporteurs acceptant les clandestins ; Le traité de Maastricht inscrit l'immigration au rang de questions d'intérêt commun. Mais cette question relève du domaine intergouvernemental et de la règle de l'unanimité au sein du conseil ;

La même année création de l'agence frontex ; Elle coordonne la coopération opérationnelle entre les Etats membres en matière de gestion des frontières extérieures.

En 2008, le Parlement Européen adopte la directive retour pour les étrangers en situation irrégulière. La même année le conseil européen adopte un pacte européen pour l'immigration et l'asile qui prévoit l'harmonisation des politiques ;

4 engagements :

- Organiser l'immigration légale en tenant compte des priorités, des besoins, des capacités d'accueil déterminé par chaque Etat et favoriser l'intégration
- Lutter contre l'immigration irrégulière
- Renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières
- Créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement

Ce pacte est non contraignant pour les Etats

En 2015, face à l'afflux de migrants, l'UE décide

- Mise en place de centres d'identification et d'enregistrement dans les pays de 1^{ère} entrée (hot spots).Les centres gèrent les migrants en distinguant les personnes en besoin de protection et les migrants économiques.
- Meilleur contrôle de la frontière extérieure en soutenant les pays confrontés à l'afflux massif de migrants
- Renforcement de la coopération policière européenne pour lutter contre les filières d'immigration clandestine

Mars 2016 : signature avec la Turquie d'un accord pour mettre fin aux traversées vers les îles Grecques

La politique d'intégration relève de chaque Etat membre ; L'Union européenne s'est dotée d'instances de réflexion et d'échanges , et d'outils destinés à renforcer une vision commune de l'intégration ; Depuis 10 ans les Etats ont déterminé des grands principes communs ; Ces principes sont que l'intégration est un processus dans lequel s'engagent à la fois la société d'accueil et le migrant , le respect des valeurs fondamentales, la connaissance de base de la langue , de l'histoire et des institutions du pays d'accueil. Les cours d'intégration peuvent aller jusqu'à l'apprentissage du droit ou des mœurs sexuelles, des cours d'instruction civique ou d'égalité hommes femmes.

- L' Europe et les migrants : faits et chiffres

Commission européenne

Résumé :

Nombre d'étrangers :

Sur la population européenne de 507 millions d'habitants, moins de 7% d'étrangers (34,1 millions). Parmi eux 14,3 millions viennent d'un autre Etat de l'Union, 19,8 millions viennent de pays hors UE. Le Luxembourg compte la part la plus élevée d'étrangers dans sa population (15,2%). Des pays ont des taux inférieurs à 1% (La Pologne, la Roumanie)

Parmi les Européens résident dans un autre pays de l'UE, les Polonais sont en tête dans 10 pays, puis les Allemands (dans 9 pays), Italiens et roumains (8) ; Parmi les ressortissants non UE, les Ukrainiens sont en tête dans 5 des 9 pays, les Turcs et les Russes dans 7 pays ;

Permis de séjour : 2,6 millions de permis de résidence ont été délivrés en 2015

663 000 accordés en Grande Bretagne

541 000 en Pologne

226 000 France

194 000 Allemagne

La Pologne a accordé des titres de séjour pour des raisons de travail

La Grande Bretagne pour des raisons d'étude

Allemagne, Italie, France pour des motifs familiaux

Travailleurs détachés : 2 millions en 2015 moins de 1 million des emplois en Europe ; le secteur de la construction regroupe 44% des détachements. L'Allemagne accueille le plus de travailleurs détachés (418 000), la France (178 000). Les détachés sont originaires de Pologne (251 000), d'Allemagne (218 000) de France (130 000)

Crise migratoire : 2015 arrivées de plus de 1 million de personnes. 850 000 via les côtes Grecques venant de Syrie (56%) d'Afghanistan (24%), d'Irak (10%) ;

2016 : chute des arrivés par la mer suite à un accord avec la Turquie. Afflux record en Italie 180 000 arrivés. Ceux venant d'Afrique en Italie sont des migrants économiques

Demandes d'asile : 1,2 million de demandes, dont les 3 principales nationalités sont : Syriens, Afghans, Irakiens. 60% des demandes se font en Allemagne, devant l'Italie, la France (76000 en 2016) et la Grèce. L'afflux de réfugiés aura un effet favorable sur la croissance dans le moyen terme, une fois que les réfugiés avec suffisamment de compétences professionnelles entreront sur le marché du travail.

Pierre Massing

Chargé de mission DAFCO